

---

## **La CMH se joint à la grève du 15 mai pour dénoncer notamment le nombre de postes vacants à l'hôpital**

---

PARIS, 7 mai 2008 (APM) - La Coordination médicale hospitalière (CMH) a indiqué mercredi qu'elle participera à la journée d'action et de grève du jeudi 15 mai afin de dénoncer le nombre important de postes vacants dans les hôpitaux, les engagements ministériels non tenus et la reconnaissance insuffisante de la pénibilité et des responsabilités des praticiens.

Plusieurs organisations syndicales de la fonction publique (CGT, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC et FO) ont appelé à une grève et à des manifestations le 15 mai pour protester contre les suppressions de postes et les réformes prévues ou en cours, rappelle-t-on.

Lors d'une conférence de presse organisée mercredi avec le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (Snam-HP), le président de la CMH, François Aubart, a indiqué que le préavis de grève déposé par la CMH permettra de couvrir les initiatives locales et de participer à la journée d'action.

Parmi les raisons ayant incité la CMH à se joindre à ce mouvement figure la "carence" en professionnels dans les hôpitaux, le Centre national de gestion (CNG) estimant à 24% le nombre de postes médicaux vacants, a-t-il expliqué.

Pour lui, il ne s'agit plus de simples alertes mais de "fractures" dans le fonctionnement des établissements. "Nous n'avons jamais atteint un tel sommet" alors que paradoxalement, il n'y a jamais eu autant de médecins en France et d'argent alloué à la santé, a observé François Aubart.

Il considère que le problème vient du fait que toutes les réformes se sont attachées aux structures du système de santé et a réitéré sa critique des "hommes aux manettes", notamment des directeurs (cf dépêche APM SNLDP004). Il s'interroge également sur la capacité du ministère à "mener de front" toutes les réformes, pourtant "indissociables".

L'intersyndicat dénonce aussi "la régulation comptable des prix et des volumes de l'activité hospitalière [qui] impose dès 2008 la disparition de nombreux postes d'infirmières et d'aides-soignantes".

Par la journée d'action du 15 mai, la CMH tient également à dénoncer plusieurs engagements ministériels qui n'ont "toujours pas été tenus", notamment sur l'amélioration du statut des praticiens à temps partiel et sur les comptes épargne temps (CET). Sur ce dernier point, la CMH a fait part d'"irritations fortes" provenant des hospitaliers qui attendaient des versements pour avril.

Les craintes de la CMH concernent aussi les retraites des médecins et pharmaciens hospitaliers dans le cadre du régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (Ircantec), notamment un "objectif de diminution forte des rendements du système". Les réunions sur l'Ircantec ont repris en avril de façon interministérielle avec les syndicats de praticiens et se sont limitées pour le moment à un état des lieux du régime, a indiqué François Aubart.

Enfin, il plaide pour une meilleure reconnaissance de la pénibilité de l'action médicale, des responsabilités et des engagements du service public et de la charge de travail croissante.

**UN "PROCES" POUR REFLECHIR A "LA BONNE REFORME"**

François Aubart a indiqué mercredi qu'il lançait une réflexion sur la réforme des hôpitaux afin d'en faire "la bonne réforme".

Les propositions seront débattues sous la forme d'un "procès" de la gouvernance avec un jury, des plaidoiries et un réquisitoire, lors des troisièmes rencontres Convergences santé hôpital qui seront organisées du mercredi 17 au vendredi 19 septembre à Toulouse par la CMH, le Snam-HP, le Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires (SNPHPU) et du Syndicat national des radiopharmaciens (SNRPH).

Au cours des mois précédant le congrès et le "procès", la CMH publiera de manière interactive le "dossier d'instruction" afin de nourrir le débat.

Parmi les axes à développer, l'intersyndicat estime indispensable de retrouver une unité dans l'exercice médical en faisant coopérer les professionnels dans des filières de prise en charge, d'organiser le partage des plateaux techniques et de définir de nouveaux modes de rémunération tenant compte de l'engagement des missions de service public, de l'activité, de la qualité et des responsabilités.

Il propose de renforcer et de médicaliser le pilotage de l'hôpital, de structurer le service hospitalier de territoire (fongibilité des enveloppes financières entre la ville et l'hôpital, mise à disposition des expériences et des compétences, définition des besoins), d'améliorer l'attractivité pour les professionnels, par le biais notamment des statuts et de la création de masters spécialisés pour les personnels non médicaux, et de dynamiser la recherche et l'enseignement.

Parmi les autres thèmes abordés à Toulouse, figurent également les prises en charge gériatriques à l'hôpital et en ville. Le président du SNPHPU, Philippe Arnaud, a indiqué lors de la conférence de presse que les débats porteront sur la polymédication, la "déprescription" et le coût des médicaments et des dispositifs médicaux.

A l'occasion du congrès, le Snam-HP et la CMH tiendront une assemblée générale commune, au cours de laquelle ils devraient renforcer leurs complémentarités, a indiqué François Aubart, sans exclure une éventuelle fusion.

cb/eh/APM polsan